

A LA CAMPAGNE
Société civile immobilière
Au capital social de 1 000 euros
Siège social : 8 rue de Belle-Ile – 35760 SAINT-GREGOIRE
478 001 548 R.C.S. RENNES

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE DU

La société CAVH PARTICIPATIONS, société civile au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 61 Grand'Rue – 67500 HAGUENAU, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 410 267 223, représentée par Monsieur André CATTIER, son gérant, agissant en qualité de gérante de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La gérance, conformément à l'article 4 des statuts, décide de transférer le siège social du 8 rue de Belle-Ile – 35760 SAINT-GREGOIRE au 5 rue de la Rabine – 35520 LA MEZIERE, à compter de ce jour.

En conséquence l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts de la Société est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 5 rue de la Rabine – 35520 LA MEZIERE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DECISION

La gérance, en raison de l'adoption de la décision qui précède, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales corrélatives.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société.

La gérance reconnaît et accepte que (i) le présent acte sous seing privé soit signé par voie de signature électronique en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du présent acte ainsi signé vaille preuve, de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit acte. En outre, la gérance prend acte de ce que le rédacteur du

présent acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donne quitus de ce chef.

*Pour la société CAVH PARTICIPATIONS,
Monsieur André CATTIER,*